



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

AGIR DANS LA TRANSPARENCE ET POUR LE PERSONNEL

L'agitation s'amplifie autour de la réorganisation du site de La Chapelle, tant de la part de la Direction qui a très mal anticipé les conséquences de ses choix d'organisation, que de syndicats qui ont été incapables de s'opposer à la réorganisation ou d'en obtenir des contreparties pour le personnel et qui veulent faire porter le chapeau de leur inefficacité à la CFDT.

Les voyants de l'orange sont passés au rouge.

La direction a décidé seule de sa réorganisation (contrairement à ce que certains disent !) et n'a pas écouté les remarques de bon sens et alertes formulées par le personnel et ses représentants. Aujourd'hui, le bilan est catastrophique, tant en qualité de service, qu'en terme de conditions de travail pour l'ensemble des agents et des cadres de La Chapelle.

Des cris et de la poudre de perlimpinin* pour les postiers !

Côté syndical, nous avons déjà dénoncé le jeu de certains, qui plutôt que d'unir nos forces pour obtenir plus d'avancées pour le personnel, préfèrent taper sur la CFDT (non sans arrière-pensées électoralistes !) Ces syndicats, majoritaires sur La Chapelle, qu'ont-ils fait pour empêcher la réorganisation qu'ils dénoncent aujourd'hui ? S'opposer à la réorganisation cela aurait été tout d'abord de mobiliser le personnel dès lors que la direction dévoilait ses projets et non pas de co-organiser la consultation sur ses scénarii. S'opposer ce n'était pas davantage, pour une organisation qui se dit révolutionnaire, se montrer très active dans la vente des tournées nouvelles. C'est un double discours que certains pratiquent !

La CFDT, qui n'exclut aucune forme d'action à condition qu'elle soit efficace, ne trouve rien à redire à ce que des syndicats appellent à la grève, et que des agents la suivent, mais les vrais motifs doivent être connus et surtout les objectifs atteignables. Faire grève le 9 octobre, c'est décidé de sacrifier une journée de salaire contre la politique sociale du gouvernement. Libre à chacun de le faire mais en connaissance de cause ! **La CFDT, elle, restera cohérente dans son action et observera les prochains jours et les nouvelles échéances (arrivée des IP) avec une grande attention. Les changements doivent être rapides et notables pour les collègues qui souffrent. Si cela ne devait pas être le cas alors la CFDT prendrait à son tour ses responsabilités en appelant le personnel à construire un réel rapport de force !**

Des contreparties confirmées mais qu'il faudra amplifier !

La CFDT, tout en réaffirmant son désaccord sur la réorganisation, a formulé des demandes de compensation pour le personnel. La Direction les a reprises, sous forme d'un accord que la CFDT a signé pour acter de premières avancées. Dans un premier temps, la direction devant l'absence d'autres signataires a décidé de ne rien donner. Mais devant la dégradation de la situation et les interpellations de la CFDT, la direction a été contrainte de revoir sa copie et de lâcher les gains obtenus dans l'accord par la CFDT et en adaptant certains points à la situation actuelle. A savoir :



**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
— VOTEZ CFDT —



Bulletin d'adhésion



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdtsf3c.org



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

- ▶ **1 RC** pour tout le personnel impacté par la réorganisation, plus une compensation supplémentaire à venir ...
- ▶ **200 €** de prime compensatoire à destination des agents de l'îlot des Tourelles pour la période transitoire.
- ▶ **200 €** de prime compensatoire dont 100 euros à la bascule et 100 euros au bout de 6 mois pour les agents en mixte travaillant le samedi après-midi.
- ▶ **La neutralisation de la sécabilité** pendant les premières semaines de la réorganisation (minimum 15 jours) par la mise en place de renforts. **La CFDT demande que cette période soit allongée.**
- ▶ **Application du BRH sur la mobilité.**
- ▶ **Renfort pour les équipes** (CDI étudiants et CDD avec des perspectives d'embauches en CDI) en priorisant le TG, la cabine, la bouletterie, la manutention et les Îlots.

La CFDT rappelle qu'à ces mesures, s'ajoutent **200 €** de prime de bascule sur une organisation avec coupure méridienne, pour les agents en mixte. Une prime issue des mesures de l'accord facteur 2017 sur l'amélioration des conditions de travail.

En marge de l'accord la CFDT a obtenu également :

- ▶ **2 semaines supplémentaires de prise en charge du repas** par la direction pour les mixtes afin de les familiariser à la coupure méridienne (nous veillerons au remboursement de la prise en charge initiale).
- ▶ La mise à disposition de tickets restaurant, pour le personnel affecté à l'Îlot de République. Ce droit sera étendu à l'ensemble des agents en Îlot le samedi (avec une participation forfaitaire), sauf sur La Chapelle (ouverture du RIE le samedi).
- ▶ **5 recrutements de manutentionnaires.**

La CFDT poursuit son action pour obtenir des avancées supplémentaires, nous revendiquons :

- ▶ **Des promotions en II-1 pour les agents du Carré Pro.**
- ▶ **Une Compensation pour les cadres qui effectuent des dépassements horaires depuis la mise en place de la réorganisation.**
- ▶ **La Création d'une ligne dédiée au transport du courrier vers les îlots.**
- ▶ **La Création de postes de FSE référents en II-3 pour le remplacement des ROP.**
- ▶ **Une prime de risque pour l'ensemble du personnel de La Chapelle au regard de l'insécurité de notre environnement avec le classement de notre établissement comme desservant des quartiers prioritaires.**

Pour la CFDT, le personnel n'est pas demandeur de cette réorganisation. Il s'agit bien d'une décision de la direction et nous restons particulièrement mobilisés sur les conséquences en emplois et en conditions de travail pour les agents titulaires et remplaçants du site de La Chapelle.

**La poudre de perlimpinpin est un remède prétendument miraculeux mais totalement inefficace.*



Bulletin d'adhésion



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdtsf3c.org

